

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31/01/2025

Absents excusés : FROMENTEZE Josette (procuration à PAGES Olivier), MURET Valérie (procuration à DUMAS Lucie), POLLET-VIGUIER Valérie (procuration à Didier BERGUES), PARROU Philippe (procuration à AYROLES Francis), LAMOTHE Jérôme et CASTANET Jean-Michel

ADRESSAGE

La distribution des numéros de rues a été effectuée lors des permanences mises en place à cet effet. Les plaques de Castelnau illustrées par Madame THOISY sont en cours de finalisation. La pose des plaques de rues sera terminée à la fin du printemps. Les nouvelles adresses postales sont désormais effectives.

PLUiH

Depuis le 27/01/2025, les communes disposent de l'avis des commissaires enquêteurs et de toutes les remarques faites aux commissaires enquêteurs.

Une rencontre avec chaque commune sera organisée afin d'évoquer l'ensemble des problématiques liées à ces remarques.

EAU - ASSAINISSEMENT

Les compétences eau et assainissement doivent évoluer au 01.01.2026 afin de respecter la loi.

La Communauté de Communes Cauvaldor a recruté un bureau d'études afin d'apporter une meilleure connaissance de ces compétences sur son territoire.

Le bureau d'études Cogite travaille sur l'évolution législative et réglementaire sur le diagnostic du territoire afin d'apporter différentes possibilités de gouvernance.

Notre commune est directement concernée par cette évolution et ces éventuels transferts de compétences.

ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la délibération du Conseil Municipal de Loubressac qui transfère cette compétence au Syndicat Mixte du Limargue et Ségala à compter du 01/01/2025.

Une convention sera signée avec le Syndicat Mixte Limargue Ségala sur les mêmes bases que celles établies avec la Commune de Loubressac à la fois pour le budget de fonctionnement et également pour tous les investissements nécessaires autour de la station d'épuration.

RUE DES BONS ENFANTS (RBE)

Les travaux de voirie sont terminés. Les aménagements de la voie piétonne, pose de l'enrobé, réalisation de murets ainsi que les plantations vont se poursuivre tout au long du mois de mars.

VIVIER DE BOSCAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 27.01.2025 afin de mettre en place un dossier LEADER (Fonds Européens) pour la rénovation du vivier et de ses abords.

PROJET D'AGRANDISSEMENT ET DE RENOVATION DU JARDIN D'ENFANTS ET DE LA CANTINE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des propositions rendues par les entreprises concernant les travaux de rénovation et d'extension du Jardin d'Enfants de Prudhomat et de la cantine scolaire.

Après étude de ces propositions par la commission d'appels d'offres et par l'Atelier d'Architecture ARKHIDEA, chargé du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes :

- Lot 1 Désamiantage :	DBA CONSTRUCTION	= 13 985.00 € HT
- Lot 2 Curage :	KAIROS	= 27 000.00 € HT
- Lot 3 Terrassement Déconstruction Gros Œuvre :	TRUEL MACONNERIE/TPJ	= 278 494.51 € HT
- Lot 4 Charpente Bois Bardage :	REALISATIONS JAUZAC	= 94 876.74 € HT
- Lot 6 Menuiseries extérieures :	REALISATIONS JAUZAC	= 66 227.00 € HT
- Lot 7 Menuiseries intérieures :	REALISATIONS JAUZAC	= 48 830.96 € HT
- Lot 8 Plâtrerie Isolation Plafonds :	ALLIANCE 360	= 61 000.00 € HT

- Lot 9 Revêtement de Sols Faiences :	ETABLISSEMENTS BREL	= 36 877.84 € HT
- Lot 10 Peinture Nettoyage :	ALLIANCE 360	= 20 208.85 € HT
- Lot 11 Serrurerie :	C2M	= 28 464.21 € HT
- Lot 12 Electricité :	CLARETY	= 47 494.82 € HT
- Lot 13 CVC Plomberie Chauffage Ventilation :	FAUGERAS THERMIQUE SANITAIRE	= 111 052.35 € HT

Le Lot 5 « Etanchéité » a été traité directement avec une entreprise étant donné que la consultation a été infructueuse. Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise COFLA pour un montant de 22 216.66 € HT.

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité des membres présents et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce projet.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'être accompagné par un OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) pour la coordination et le pilotage de ces travaux. Il propose de retenir la proposition de CO.PILOT pour un montant de 13 430.00 € HT.

Durant la période des travaux, la Maison des Bons Enfants qui avait accueilli l'école provisoire il y a deux ans va reprendre du service afin d'assurer la continuité de l'accueil des enfants du Jardin d'Enfants et de la cantine scolaire. Le déménagement aura lieu le 28.2.2025 après validation des services de la PMI lors de leur visite le 19.02.2025.

Le Jardin d'Enfants sera autonome avec un accueil de 7h30 à 18h30.

La salle de restauration sera aménagée pour les enfants utilisant le service de cantine pendant la pause méridienne. Les enfants de l'école seront donc accompagnés par le personnel périscolaire vers la Maison des Bons Enfants pour y prendre leur repas.

Des feux rouges seront actifs pendant le déplacement des enfants.

SOLIDARITE MAYOTTE

Le Conseil Municipal de Prudhomat tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population victime du cyclone CHIDO à Mayotte en faisant un don de 500 € à la Protection Civile.

INSEE AU 01.01.2022

La population légale de la commune à cette date est de 761 habitants.

LOYER POINT INFO AU 01.01.2025

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n° DE_073_2024 concernant la redevance loyer de l'ancien Point Info occupé par le Centre des Monuments Nationaux.

Il est prévu une revalorisation de ce loyer chaque 1^{er} janvier en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre.

L'indice INSEE du coût de la construction du 3^{ème} trimestre 2024 est de 2143. La révision de la redevance au 1^{er} janvier 2025 s'effectuera sur cette base.

Soit : $413,55 \text{ €} \times 2143 / 2106 = 420,81 \text{ €} / \text{mois}$ avec un appel de fonds de 2 524,86 € au semestre comme stipulé dans le bail
Le Conseil Municipal décide d'augmenter le loyer sur les bases évoquées ci-dessus.

BIP

Le Bulletin d'Information de Prudhomat vous sera distribué par les élus de votre secteur.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vendredi 11 avril 2025 à 20h30

SEANCE LEVEE A 22H00



Le Maire